

RÉTABLISSEMENT DU SOUS-COMITÉ SUR LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, vous constaterez aussi que la motion suivante est acceptée à l'unanimité:

• (1120)

Qu'un sous-comité du comité permanent des communications et de la culture, constitué de MM. Boyer, de Corneille, Halliday, Joncas et Young, soit institué pour examiner les rapports annuels du ministre responsable du statut des personnes handicapées; pour faire rapport à la Chambre et lui soumettre des recommandations sur lesdits rapports et sur des questions qui lui auront été renvoyées par la Chambre;

Que le sous-comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes et du personnel professionnel, technique et de soutien qu'il jugera nécessaire;

Que le sous-comité soit autorisé à voyager au Canada à condition que les endroits où il veut se rendre et les dépenses prévues pour ces déplacements soient établis à l'avance et soumis à l'approbation du Bureau de régie interne;

Que le sous-comité soit autorisé à faire rapport directement à la Chambre;

Que le sous-comité ait tous les pouvoirs dévolus à un comité permanent de la Chambre en vertu de l'article 96(1) du Règlement;

Que tout changement dans la composition du sous-comité soit fait conformément à l'article 94(3)b) du Règlement seulement.

Que la partie du budget du sous-comité sur les invalides et les handicapés du comité permanent des communications et de la culture non dépensée au cours de la première session de la présente législature soit réputée constituer le budget entier du sous-comité institué par le présent ordre, sauf approbation par le Bureau de régie interne d'un budget supplémentaire; et

Que le sous-comité soit autorisé à rembourser à partir de son budget les dépenses engagées par la Direction des comités et de la législation privée entre le 3 septembre 1986 et le 22 octobre 1986, afin d'expédier l'étude de son mandat par le sous-comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Mazankowski: Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu au sujet d'une motion des voies et moyens inscrite comme mesure d'initiative gouvernementale, soit la motion des voies et moyens n° 3 visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agit tout simplement du crédit d'impôt pour enfants.

Il en a été discuté avec les leaders parlementaires de l'opposition, et l'on s'entend pour que la Chambre soit maintenant saisie de cette motion.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée à la Chambre le 2 octobre 1986, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 octobre, de la motion de M^{me} Collins: Qu'une Adresse soit

Voies et moyens

présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf votre respect, il me semble que, pour être juste, la parole devrait revenir au député de Papineau (M. Ouellet). Jusqu'ici, 15 conservateurs, neuf libéraux et huit néo-démocrates sont intervenus dans le débat sur l'Adresse. Compte tenu du fait que les libéraux ont environ 38 p. 100 de députés de plus que le Nouveau parti démocratique, c'est le député de Papineau qui aurait dû retenir votre attention.

Par conséquent je propose, en toute déférence, appuyé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

Que la parole soit maintenant au député de Papineau.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Gray (Windsor-Ouest) mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 3)

POUR

Députés

Allmand	Gray	Marchi
Axworthy	(Windsor West)	Nicholson
Berger	Guilbault	(Trinity)
Copps	(Saint-Jacques)	Penner
de Corneille	Henderson	Pépin
Dingwall	Hopkins	Robichaud
Finestone	Isabelle	Rossi
Foster	Johnston	Tobin
Frith	(Saint-Henri—	Turner
Gagliano	Westmount)	(Vancouver Quadra)—29
Garneau	Kaplan	
Gauthier	Killens	
	Malépart	

CONTRE

Députés

Andre	Cassidy	Desrosiers
Attewell	Clifford	Dorin
Belsler	Clinch	Duguay
Bernier	Comeau	Duplessis
Blackburn	Côté	Edwards
(Brant)	(Lac-Saint-Jean)	Fennell
Blaikie	Côté	Ferland
Bouchard	(Langelier)	Fontaine
Bourgault	Crombie	Forrestall
Brightwell	Daubney	Fraleigh
Browes	Della Noce	Fretz
Cadieux	Desjardins	Fulton